



Newsletter du 25 juin 2026

État de droit et lutte contre le blanchiment : ne pas franchir la ligne rouge. Les autorités défendent les mesures TBTF. Entrée en vigueur au 1^{er} octobre prochain du dispositif anti-blanchiment révisé. Nouvelle présidence à l'Association des banques de gestion.

Le Conseil national a récemment adopté un postulat visant à examiner un renversement du fardeau de la preuve en matière de blanchiment d'argent. Une telle évolution constituerait une remise en cause préoccupante d'un principe cardinal de notre État de droit : la présomption d'innocence. Certes, le droit pénal suisse connaît déjà certaines présomptions réfragables dans des domaines très spécifiques, notamment en matière de confiscation d'avoir liés à la criminalité organisée. Toutefois, étendre de manière

- [Le Temps](#) / [Le Temps](#) / [AGEFI](#) / [AGEFI](#)

Le débat sur la réforme du dispositif « Too Big To Fail » continue d'animer la place financière suisse. Alors que la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a récemment regretté les délais nécessaires à la mise en œuvre de certaines mesures, notamment celles relatives au Public Liquidity Backstop (PLB), les discussions parlementaires sur l'ampleur du renforcement du dispositif prudentiel reprendront en août prochain. Dans un entretien, le directeur de la FINMA, Stefan Walter, a défendu les principales mesures proposées dans le cadre du paquet TBTF. Il a notamment plaidé en faveur de nouveaux instruments mais aussi appelé à un renforcement des contrôles sur place effectués directement par la FINMA, au motif

- [AGEFI](#)

générale cette logique au blanchiment d'argent marquerait une rupture avec notre ordre juridique. La difficulté d'établir certains faits est inhérente à de nombreuses infractions pénales ; elle ne saurait à elle seule justifier que l'on fasse peser sur le citoyen la charge de démontrer son innocence ou l'origine licite de son patrimoine. La lutte contre la criminalité doit s'inscrire dans le respect des garanties fondamentales qui constituent le socle de notre ordre juridique.

qu'une autorité de surveillance ne devrait pas s'appuyer excessivement sur les sociétés d'audit externes. C'est le lieu de rappeler que le Conseil fédéral a expressément renoncé à remettre en cause le système dual de surveillance dans le cadre de la réforme TBTF. Or, si la FINMA entend systématiquement refaire elle-même les contrôles réalisés par les organes de révision, la question se pose de savoir ce qu'il reste réellement de ce système. À vouloir multiplier ses propres inspections, l'autorité risque de vider progressivement de sa substance un modèle éprouvé que notre gouvernement a décidé de maintenir.

..

- [AGEFI](#)



Notre association adresse ses félicitations à Georg Schubiger pour son élection à la présidence de l'Association des banques suisses de gestion (ABG), ainsi qu'à Stefan Bollinger pour sa nomination à la vice-présidence. Ces nominations, qui prendront effet le 18 septembre prochain, marquent une transition placée sous le signe de la continuité pour la défense du rayonnement de la gestion de fortune sur la place financière suisse. Co-CEO de Vontobel et vice-président de l'ABG depuis 2024, Georg

- [AGEFI](#)

Le Conseil fédéral a [annoncé](#) avoir fixé au 1er octobre prochain l'entrée en vigueur de la révision du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce renforcement du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent intervient dans la perspective du prochain cycle d'évaluation de la Suisse par le Groupe d'action financière (GAFI) et contribuera à démontrer la conformité du cadre suisse aux standards internationaux en la matière. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a également annoncé le lancement

- [AGEFI](#) / [allnews.ch](#)

Schubiger succédera à Giorgio Pradelli. À ses côtés, Stefan Bollinger, CEO de Julius Baer, contribuera à porter la voix du secteur auprès des autorités, du monde politique et du public. L'ABPS se réjouit de poursuivre l'excellente collaboration avec l'ABG. Dans un environnement en constante évolution, nos deux associations continueront à œuvrer ensemble en faveur d'un cadre compétitif, innovant et durable pour la gestion de fortune en Suisse.

- [finews.ch](#)

d'un projet pilote en vue de la mise en place du futur registre de transparence des ayants droit économiques. D'après le [communiqué](#), cette phase préparatoire permettra de tester les processus, les interfaces et les modalités de collecte des données. La participation au projet pilote est facultative pour les établissements concernés, mais elle leur offre l'opportunité de se familiariser dès à présent avec le nouvel outil et ses exigences opérationnelles avant le déploiement effectif du dispositif.

- [finews.ch](#)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.